

# Déclaration d'une modification sur un ULM

Deux types de modifications sont à prendre en compte :

On appelle [modification majeure](#), tout changement affectant un des éléments de la fiche d'identification.

Une [modification mineure](#) est, par définition, toute modification n'étant pas considérée comme majeure.

## Modification majeure

La modification que vous voulez apporter est prévue par le constructeur de votre ULM

Une fiche d'identification de série avec cette configuration a été déposée.

Vous devez vous rapprocher du constructeur ou du revendeur afin d'obtenir cette fiche d'identification.

Ensuite vous suivrez la procédure d'[obtention d'une carte d'identification pour un ULM de série](#).

La modification que vous voulez apporter n'est pas prévue par le constructeur de votre ULM

*Attention : procédures spécifiques dans les cas de [changement de moteur](#) ou de [changement de voilure pour un ULM de classe \(ou sous-classe\) 1 et 2 ou classe 5](#).*

Vous devez informer l'autorité aéronautique de délivrance de la carte d'identification de votre ULM de la modification en effectuant la procédure en 2 étapes :

## Première étape

- Amender la partie descriptive de la fiche d'identification et celle correspondante dans le manuel d'utilisation.
- Envoyer une note d'information concernant la modification au [service aéronautique où est basé votre ULM](#)

Vous recevrez, le cas échéant, une identification provisoire. Vous aurez un an pour effectuer les essais nécessaires pour démontrer l'aptitude au vol de votre ULM.

## Seconde étape

- Remplir l'[attestation de conformité après modification majeure](#) et la nouvelle [fiche de pesée](#).
- Envoyer la nouvelle fiche de pesée, la copie de l'attestation de conformité et éventuellement la carte provisoire au [service aéronautique où est basé votre ULM](#).

L'attestation de conformité doit toujours accompagner la fiche d'identification de votre ULM et pouvoir être présentée sur demande des autorités aéronautiques.

## Modification mineure

Il suffit de mettre à jour le dossier d'utilisation de l'ULM.

## **Notes à l'attention des usagers**

- Pour toute modification, le propriétaire doit s'assurer du bon respect des critères de masse et puissance correspondante à chaque classe et sous-classe d'ULM.
- Le postulant à la modification majeure doit vérifier l'incidence des modifications sur la masse de l'ULM.
- Après toute modification majeure sur un ULM, il est interdit de voler avec l'ULM concerné tant que la régularisation administrative de ce dernier n'est pas achevée.
- Toute modification majeure fait l'objet d'une information, dans les quinze jours, de l'autorité qui a visé la fiche d'identification.